



Club Var Mer

Voile & Kayak

260, Promenade Jacques Yves Cousteau

06700 St Laurent du Var

04.93.07.98.69

www.clubvarmer.fr

contact@clubvarmer.fr

STAGE AVRIL 2021

DU LUNDI 26 AVRIL AU VENDREDI 30 AVRIL

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

Déjà licencié ☐ oui ☐ non n° de licence

ADRESSE

EMAIL.....@..... tel.....

Personne à contacter en cas d'urgence :

NOM TEL

Catamaran jeunes perfectionnement (11 à 15 ans)

☐ 5 demi-journées (160€) de 9h30 à 12h

Catamaran ado/adultes tous niveaux (16 ans et plus)

☐ 5 demi-journées (175€) de 9h30 à 12h

Optimist tous niveaux (7 à 10 ans)

☐ 5 demi-journées (140€) de 13h30 à 16h

Catamaran jeune débutant (11 à 15 ans)

☐ 5 demi-journée (160 €) de 13h30 à 16h

☐ Licence FFVoile enseignement « Passeport voile » valable 1 an obligatoire 11.50€

10€ de remise pour les adhérents du club ou pour un deuxième stage pour la même personne

5€ de remise par personne d'une même famille, valable par stage, dès l'inscription de 2 personnes

Je déclare accepter les conditions générales de vente (au dos), statuts et règlements intérieur du Club Var Mer dont j'ai pris connaissance.

☐ Je certifie sur l'honneur savoir nager au moins 25 mètres.

☐ Je certifie sur l'honneur que mon enfant sait nager au moins 25 mètres.

☐ J'autorise le Club Var Mer, dans le strict cadre de la promotion et du développement de son activité, à utiliser des photographies prises à l'occasion des activités organisées par le club.

☐ J'autorise le Club Var Mer à utiliser mes coordonnées postales et électroniques pour toutes correspondances internes et prospection dans le cadre strict des activités du club.

☐ J'autorise à faire hospitaliser mon enfant en cas d'accident ou malaise survenu pendant le stage pour y subir les interventions nécessaires

Documents à fournir:

• Certificat médical de moins d'un an

• Test de natation de 25m délivré par un maître-nageur agréé (attestation du « savoir nager », test d'aisance par exemple)

Date

Signature

Paiements acceptés : VIREMENTS - CHEQUES – ESPECES – CHEQUES VACANCES ANCV- CB

Paiement

facture n°

Conditions générales de vente pour les stages de Vacances Scolaires au Club Var Mer

- **L'inscription**

Elle est subordonnée

- à l'établissement de la fiche d'inscription qui indique la date du stage / de la séance, les nom, prénoms, date de naissance, adresse numéro de téléphone /mail du stagiaire (et de la personne ayant la garde pour un mineur)
- Pour les mineurs : la remise d'une autorisation parentale
- La fourniture du test de natation ou l'attestation sur l'honneur selon laquelle le client sait nager au moins 25 mètres et ne pas craindre de mettre la tête sous l'eau (moins de 16 ans) ou qu'il sait nager au moins 50 mètres départ plongé (plus de 16 ans)
- La fourniture d'un certificat médical de non contre-indication la pratique d'un sport nautique

L'exactitude des informations figurant sur la fiche d'inscription doit être vérifiée par le client au moment où elle est remise. Aucune réclamation ultérieure ne pourra être prise en compte

La réservation est effective :

- A réception des documents et exigences susvisées
- Par le versement d'au moins le tiers du montant du stage
- Pour une séance : par le règlement du montant de la séance

Le stage /la séance ne peut être considéré comme réservé si ces conditions ne sont pas remplies. En cas de saturation du stage le client ne répondant pas à ces conditions sera placé sur une liste d'attente.

- **Annulations et modification de stage**

Annulation

A l'initiative du Club Var Mer

Une séance ou un stage est annulé à l'initiative du club Var mer si le club n'est pas en mesure d'accueillir les personnes inscrites à un stage ou à une séance

Une séance qui a lieu uniquement à terre n'est pas considérée comme annulée

Les stages ou séances peuvent être annulés à l'initiative du club Var mer pour les raisons suivantes

- Cause météo ne permettant pas d'être en sécurité sur l'eau et au club (inondation / vents violents)
- Cas de force majeure
- Insuffisance du nombre de participants

En cas d'annulation à l'initiative du club les séances ou stage peuvent être échangés pour une autre date de la même activité selon les places disponibles

Si le club décide de rembourser le stage ou la séance ce remboursement n'interviendra qu'en faveur du client

Dans le cas d'une annulation ou d'un report du fait du Club Var Mer, avant le début de la prestation, le club informe le client par tous moyens.

À l'initiative du client

- L'interruption du stage / de la séance, l'initiative du client ne donne lieu ni à remboursement ni à échange
- L'annulation et la rétractation par le client avant le début de la prestation ne donne lieu à aucun remboursement sauf en cas de maladie/ blessure sur présentation d'un certificat médical

Modification de la prestation

Le Club Var Mer se réserve le droit de modifier la prestation et de proposer une prestation de remplacement pour les raisons suivantes :

- conditions météorologiques défavorables mais ne remettant pas en cause la présence à l'école de voile
- Mauvaise qualité des eaux de baignade où fermeture préventive des plages
- Dysfonctionnement technique ne permettant pas une pratique en sécurité
- Absence ou invalidité d'un moniteur

La modification de l'activité ne donnera lieu à aucun remboursement

Des séances de récupération peuvent être proposées à la discrétion du club

Tarifs et nombre de places Tous les tarifs sont susceptibles de modification sans préavis mais ils sont validés sur la base du tarif en vigueur au moment de l'achat après confirmation de notre part de la réception du règlement. Aucune réduction n'est applicable après le paiement de la commande.

Données personnelles Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et à nos relations commerciales. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons.

Conformément à la loi « informatique et liberté » 2018-493 du 20/06/18, les données concernant l'acheteur sont conservées numériquement et utilisées par les seuls services du Club Var Mer.

Droit à l'image adulte / enfant Lors des activités nautiques et stages de voile organisés par le Club Var Mer, vous êtes susceptible d'être pris en photos par l'École de Voile dans le but de promouvoir ses activités et stages. Ces photos peuvent donc être utilisées à des fins publicitaires, commerciale, numérique et d'édition papier. En vous inscrivant ou en inscrivant votre (vos) enfant(s) aux activités ou stages vous cédez au Club Var Mer, tous droits d'utilisations photographiques à des fins publicitaire, commerciale, numérique, d'édition, sans limite de temps ni de lieu de l'enfant. Le Club Var Mer s'interdit expressément de procéder à une exploitation de ces photographies susceptibles de porter atteinte à votre vie privée ou à votre réputation.

- **Déroulement du stage**

Accès au Club

-L'accès véhiculé au Club Var mer est réglementé. Le Club Var Mer ne peut garantir l'accès véhiculé à ses stagiaires et clients, il leur est par conséquent vivement conseillé de stationner à l'extérieur de l'école de voile

-L'accès piéton se fait par la plage ou par le portillon situé promenade JY Cousteau.

Horaires - Les activités débutent à l'heure précise indiquée sur la fiche d'adhésion et sur le site internet. Après cet horaire, le Club Var Mer ne peut garantir aux retardataires l'accès aux activités.

- Le Club Var Mer ne libérera pas les enfants avant l'heure prévue de fin de stage.

- Les personnes ayant un impératif horaire en fin de stage doivent prévenir le moniteur au début du stage. Il est possible en effet que le stage se termine quelques minutes plus tard

que l'heure prévue en fonction des conditions météorologiques, de l'organisation ou du comportement des stagiaires

- Dans tous les cas, les parents ne doivent pas récupérer leurs enfants sans en avoir informé explicitement le moniteur

Comportement et sécurité à terre et en mer

-Le Club Var Mer n'est pas un environnement clos. Malgré tous nos efforts il ne peut être entièrement sécurisé (proximité des rochers, bateaux de propriétaires, aire de réparation). Il est donc demandé aux stagiaires quel que soit leur âge de se conformer strictement aux consignes du personnel salarié et bénévole, de ne pas courir, de ne pas toucher à quelconque objet, véhicule ou ne pas se rendre dans les espaces où il n'a pas été autorisé. Le club ne peut être tenu responsable d'un accident imputable au comportement dangereux d'un stagiaire.

- Sur l'eau, les stagiaires doivent respecter scrupuleusement les consignes des moniteurs. Le non-respect des consignes ou un comportement dangereux (retirer son gilet de sauvetage, sauter à l'eau,...) pourra faire l'objet d'une exclusion

- De manière générale, tout manquement grave au respect des consignes de sécurité, au respect d'autrui, du matériel, des locaux ou de l'environnement pourra faire l'objet d'une exclusion définitive sans préavis dès la fin de la séance concernée. Une exclusion ne peut donner droit à report ou remboursement.

- Chaque moniteur est diplômé et responsable de son groupe.

- Il est demandé aux stagiaires de venir avec une tenue adéquate et en rapport aux conditions météorologiques Un stagiaire insuffisamment équipé pourra être refusé si le moniteur estime qu'il y a un risque pour sa sécurité

Les ventes et activités visées aux présentes sont soumises à la loi française. Tout litige sera traité par les tribunaux compétents.

- **Infos pratiques**

Stationnement

Le parking Sud du Centre Commercial Cap3000 est doté d'une issue se trouvant au niveau 1, allée F à moins de 50mètres du Club var Mer. Le stationnement y est payant passé 3h ou 5h en adhérent au programme de fidélité de Cap3000

Tenue obligatoire

Casquette, lunettes, crème solaire

T-shirt, T-shirt anti UV ou lycra de préférence

K-Way ou coupe-vent

Short de bain (slip de bain seul interdit)

Chaussures obligatoires, qui tiennent au pied et peuvent aller dans l'eau (chaussons de voile, vieilles baskets, sandales... Pas de bottes, claquettes ou tongs pour l'activité.

Le gilet de sauvetage est fourni par le Club var Mer.